



COMMUNE DE **BELFAUX**



# PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE  
DU CONSEIL GENERAL  
DU 29 OCTOBRE 2024





# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 29 OCTOBRE 2024**

**Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.**

Les délibérations sont présidées par Mme Josiane Berset.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, du Conseil communal, à la représentante de la presse ainsi qu'aux auditrices et auditeurs.

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de Mme Andréa Felder, M. Velko Stockel et Mme Murielle Angéloz Burns du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que 27 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 14.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

## **Ordre du jour et mode de convocation**

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux et conseillères générales sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour, 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général. La convocation est également visible sur le site Internet de la Commune et a été insérée dans le Flash communal distribué à tous les ménages de Belfaux.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

## **Résultat du vote**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 27 voix.



# CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du  
Conseil général

Belfaux, le 8 octobre 2024

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 29 octobre 2024, à 19h30,  
à la salle paroissiale, à Belfaux**

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2024
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Cabinet médical de la Gare de Belfaux SA, rapport final (information)
4. Bureau du Conseil général, élection d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de Mme G. Maertens
5. Commission SCI, élection d'un.e membre issu.e de la Commission financière en remplacement de Mme M. Angéloz Burns
6. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSHAL) (message 154)
  - a) Vote sur la modification de l'article 16 des statuts, relatif à la composition du Comité de direction
  - b) Vote sur la modification de l'article 39 des statuts, relatif à la limite d'endettement
7. Rte d'Autafond, demande de crédit d'investissement complémentaire (message 155)
8. Rémunération des membres du Conseil communal et de ses commissions (message 156)
9. Propositions
10. Questions
11. Fusion : comment approcher une ou des communes voisines : arguments pour redémarrer par M. Jean-Daniel Wicht, député, ancien Syndic et conseiller communal de Givisiez, durant 17 ans
12. Divers

Un apéritif sera servi à l'issue de la séance.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente  
*J. Berset*  
Josiane Berset



La Secrétaire  
*V. Christian*  
Véronique Christian

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2024**

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

### **Résultat du vote**

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 28 mai 2024 est approuvé à l'unanimité par 27 voix.

## **2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal**

### **Bureau du Conseil général**

La Présidente prend la parole au nom du Bureau.

#### **REVISION DE LA LOI SUR LES COMMUNES**

*« Nous avons été informés que la Loi sur les Communes, dont la dernière version date de 1980 est en révision totale.*

*Cette loi prévoit de nombreuses nouveautés, qui concernent le Conseil général :*

*Par exemple :*

- introduction de la possibilité d'une élection par le Conseil général des délégué-e-s au sein des Associations de communes si les statuts de celles-ci le prévoient.*
- introduction de membres suppléants pour les Conseillers généraux.*

*Ces nouveautés sont actuellement au stade des discussions. Pour les personnes intéressées, il y a une possibilité de faire part de vos suggestions lors de la consultation publique sur l'avant-projet de loi. (Pour plus d'infos, vous pouvez vous renseigner auprès de notre secrétaire, Mme Christan) ».*

#### **BROCHURE**

*« Le Bureau travaille à l'idée de préparer une brochure pour rappeler le fonctionnement et les attributions du Conseil général, de son Bureau et de son administration. Elle sera destinée aux membres du Conseil général ».*

#### **ADRESSES EMAIL DE FONCTION**

*« Le Bureau propose de créer des adresses email de fonction pour les élus du Conseil général. Ce point est à l'étude ».*

#### **RENCONTRE ET FORMATION 2025**

*Une prochaine rencontre de formation et d'échanges organisée par la Préfecture aura lieu le mercredi 25 septembre 2025 à 18h00. Merci de réserver la date. A la dernière rencontre, nous étions 10 conseillers généraux de Belfaux.*

#### **REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL GENERAL ET DE SES COMMISSIONS**

*Au début octobre, lorsque nous avons reçu le projet d'ordre du jour de la part du Conseil communal, il y avait un point 9, intitulé « Rémunération des membres du Conseil général et de ses commissions ». Après vérification, il s'est avéré que la décision de rémunérer les Conseillers généraux n'appartient pas au Conseil communal, mais au Conseil général.*

*Le Bureau a donc décidé de retirer le point 9 de l'ordre du jour. Il étudiera la question de ses rémunérations et présentera un projet au Conseil général à une date ultérieure.*

#### **PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL GENERAL**

*« La prochaine séance du CG aura lieu le 10 décembre 2024 ».*

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

## **Conseil communal**

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

**M. Vincent Schickel**, Syndic, prend la parole :

### **PERSONNEL COMMUNAL**

*« Au niveau du personnel de l'administration et comme vous avez pu le lire dans la presse en septembre, nous préparons actuellement le départ à la retraite de notre préposée au contrôle des habitants, Mme Angéloz, qui interviendra fin avril 2025. De très bonnes candidatures sont ressorties du premier entretien qui s'est déroulé il y a 2 semaines. Un deuxième et ultime tour d'entretien avec les 3 finalistes aura lieu mi-novembre avec le Conseil communal. Je profite déjà de l'occasion, même si c'est un peu tôt, pour remercier Mme Angéloz pour tout le travail accompli durant ces 37 années au sein de notre commune ».*

### **COMMISSION SCI**

*« Le Groupe SCI, que je préside, a pu se rencontrer le 3 octobre après de long mois de pause. Le groupe a pris acte de la démission de Mme Angéloz Burns, et de ce fait, n'a pas pu élire de vice-présidence. Vous aurez l'occasion ce soir, au point 5 de l'ordre du jour, de nommer un nouveau membre au groupe SCI. Lors de sa séance, le groupe SCI a aussi acté que des premiers contrôles, plusieurs fois demandé par notre fiduciaire, auront lieu prochainement ».*

### **CABINET MEDICAL**

*« En ce qui concerne le cabinet médical, et plus particulièrement l'entreprise « Cabinet Médical de la Gare de Belfaux SA », le Conseil d'administration ainsi qu'une partie du Conseil communal a pu rencontrer nos 3 médecins du cabinet médical. La patientèle est au rendez-vous, et les médecins affichent quasi complet et recherchent actuellement un 4ème médecin pour rejoindre le groupe. Il est aussi à noter, et saluer, le fait que nos médecins forment des jeunes médecins en formation afin d'assurer la dure relève des médecins généralistes. Comme annoncé lors de la dernière séance du Conseil général, nous vous donnons ce soir le rapport final du groupe de Travail qui est le point 3 de la séance de ce soir. Je profite aussi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble du groupe de travail pour l'excellent travail accompli toutes ces années ».*

### **PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL**

*« Notre PAL est toujours en consultation au sein des divers services cantonaux. Nous savons que l'agglomération de Fribourg a préavisé positivement notre PAL il y a quelques semaines, ce qui est de bon augure et souligne la qualité du travail qui a été fourni toutes ces années. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons plus d'information à ce sujet ».*

### **BESOINS EN INFRASTRUCTURES COMMUNALES**

*« Le groupe de travail sur les besoins en infrastructures communales s'est déjà rencontré 6 fois depuis sa première rencontre le 1er mai. Le travail suit son cours et le groupe a décidé à l'unanimité de poursuivre le travail encore plusieurs mois car de nombreuses questions restent encore ouvertes. Nous ne serons donc pas en mesure de présenter des investissements pour le prochain budget 2025; le groupe de travail vise donc l'échéance du budget 2026 ».*

### **COLLABORATIONS INTER-COMMUNALES**

*« Le Conseil communal continue ses rencontres avec nos communes voisines afin d'améliorer les collaborations intercommunales. De ces rencontres, 3 axes de coopérations ont été identifiés et sont actuellement travaillés :*

- *La mise en place d'une permanence AES (accueil extrascolaire) afin d'offrir une solution de garde aux parents pendant les vacances scolaires.*
- *La gestion du parc informatique de nos écoles est aussi en cours d'étude.*
- *Et enfin, et comme ce sera annoncé par ma collègue Mme Aebischer, nous travaillons aussi avec nos communes voisines pour accueillir et cofinancer une 20<sup>aine</sup> de nouvelles places de crèche sur le site de la Gotta à Belfaux ».*

## REPONSE INTERMEDIAIRE A LA PROPOSITION NO 7

*Un petit oubli dans la réponse intermédiaire à la proposition no 7 du Bureau, il manque la commune de Givisiez qui est dans la liste des communes avec lesquelles nous collaborons ».*

**M. Frantz Simonis**, conseiller communal, prend la parole.

### ECOLE

*« J'ai le plaisir de vous informer des principales évolutions et projets en lien avec notre école pour l'année scolaire en cours.*

*Cette année, nous accueillons 324 élèves, encadrés par une équipe pédagogique de 40 enseignants. Ces derniers se répartissent en plusieurs catégories : des enseignants titulaires, des enseignants spécialisés, des enseignants de français et des enseignants d'appui.*

*En ce qui concerne les mouvements de personnel, il n'y a eu aucune retraite parmi nos enseignants cette année. Cependant, nous avons enregistré un départ dans un autre canton et deux départs en Gruyère. Pour assurer la continuité, sept nouveaux enseignants ont été recrutés pour remplacer ces départs ainsi que pour pallier les diminutions de taux.*

*De nombreuses activités enrichissantes sont prévues pour nos élèves tout au long de l'année. Les classes participeront notamment à la décoration de BDmania et organiseront des récréations actives une fois par mois, dans le but de renforcer le climat scolaire.*

*Parmi les événements à venir, nous pouvons mentionner les "Fenêtres de l'Avent" où chaque classe participera à illuminer les fenêtres de l'école, avec un événement festif prévu le jeudi 19 décembre, en présence des familles. Avant Noël, les élèves assisteront également à différents spectacles et auront l'occasion de faire une sortie au cinéma.*

*Le camp de ski, une tradition très attendue, se déroulera du 17 au 21 février à Siviez. De plus, tout au long de l'année, diverses sorties pédagogiques seront organisées par les différentes classes, sans oublier la fameuse "Disco des 8H" pour nos plus grands.*

*Enfin, je souhaite attirer votre attention sur un projet particulier qui me tient à cœur. Notre école participe désormais au programme "Seniors dans les classes", soutenu par Pro Senectute. Ce projet vise à favoriser les liens intergénérationnels en accueillant des retraités au sein de nos classes de 1-2H. Actuellement, trois retraités viennent chaque semaine pour accompagner les élèves dans leurs apprentissages. Bien entendu, la responsabilité pédagogique demeure sous la direction des enseignantes. Les débuts de ce projet sont prometteurs, et il apporte une réelle plus-value à nos élèves et à notre communauté.*

*D'ailleurs, si certains d'entre vous sont à la retraite et intéressés par cette initiative, vous êtes les bienvenus pour rejoindre ce programme enrichissant. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations ».*

### ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

*« Comme l'a si bien dit Monsieur le Syndic, le projet de permanence AES (accueil extrascolaire) implique une coordination entre les communes de Misery-Courtion, Grolley, Granges-Paccots et Belfaux, actuellement en discussion pour harmoniser leurs règlements respectifs. L'objectif est de permettre l'accueil d'enfants provenant de communes extérieures, ce qui représente une étape importante pour élargir l'accès à cette offre. L'ouverture de cette permanence est espérée dès l'été 2025, une fois les adaptations réglementaires nécessaires mises en place.*

*La permanence AES est un dispositif conçu pour offrir une solution de garde durant les périodes de vacances scolaires, afin de soutenir les parents en leur permettant de trouver une prise en charge adéquate pour leurs enfants. Ce service fonctionne par un système de tournus entre les différentes communes participantes, afin qu'un accueil puisse rester ouvert pendant chaque période de vacances ».*

### MATERNELLE

*« Cette année scolaire, la maternelle connaît un nombre d'enfants inscrit en hausse par rapport aux années précédentes, avec un total de 28 enfants. La répartition des journées permet d'accueillir seize enfants chaque lundi et mercredi, et douze enfants les mardis et jeudis. Deux adultes encadrent cette joyeuse troupe : une enseignante titulaire et une auxiliaire, pour veiller au bien-être et à l'épanouissement de chaque enfant ».*

M. **Diego Frieden**, conseiller communal, prend la parole.

#### **DECHETTERIE**

*« Au terme d'une période de cinq mois pour le moins mouvementée avec de nombreuses réactions de la population des deux communes concernées, et plusieurs erreurs de communication pour lesquelles je tiens à présenter mes excuses, le Conseil communal a décidé de préciser la définition des déchets encombrants afin de faciliter leur gestion et la compréhension des utilisatrices et utilisateurs. Comme nous l'avons indiqué dans le dernier Flash communal, la gestion des déchets est soumise à quelques contraintes, notamment le taux de couverture de 70% des frais par les taxes, et le fait que le produit de la vente des sacs gris « SACCO » couvre au moins la moitié de ces frais, ce qui peut requérir quelques ajustements ».*

#### **PROJET « LA FORET, MA FAMILLE »**

*« J'ai le plaisir de vous annoncer que le projet « La forêt, ma famille », en partenariat avec une association du même nom créée par des jeunes du WWF de notre commune, est sur le point de se concrétiser. La commune a ainsi attribué une parcelle à la hauteur du vallon de la Sonnaz pour la plantation d'arbres et autres plantes indigènes, qui seront entretenus par une équipe de bénévoles de l'association. La première plantation « test » se fera à la mi-novembre, alors que le lancement officiel aura lieu au printemps prochain ».*

Mme **Marianne Aebischer**, conseillère communale, prend la parole.

#### **UN EMS ET UNE CRECHE A LA GOTTA**

*« La Commission Senior+ et la commune ont joué les « entremetteurs » entre la Fondation St-Martin de Cottens et les promoteurs de la Gotta, ce qui a eu pour résultat que, si tout se passe bien, un EMS de 120 chambres et une crèche ouvriront leurs portes en 2028.*

*Pour la crèche, la Fondation St-Martin souhaite travailler avec les Fripouilles de Corminboeuf, bien que connaissant l'existence de l'Association de la crèche Barbotine. Les communes avoisinantes peuvent faire part de leurs besoins en places de crèche et ces informations seront relayées à la Fondation. Finalement, la crèche devrait pouvoir accueillir une quarantaine d'enfants, dont certains seront issus du personnel de l'EMS ».*

#### **CRECHE BARBOTINE**

*« Le mercredi 20 novembre prochain, à l'occasion de la journée internationale de l'enfance, vous aurez l'opportunité unique de plonger au cœur du quotidien des crèches de notre canton.*

*Comprendre le fonctionnement réel des structures d'accueil est essentiel pour prendre des décisions éclairées. La responsabilité de la prise en charge des enfants concerne l'ensemble des acteurs du domaine de l'enfance. A l'occasion de cet événement appelé « Ensemble pour l'avenir », des structures d'accueil de la petite enfance fribourgeoises vous ouvrent leurs portes le temps d'une matinée pour vous permettre de vous immerger directement sur le terrain.*

*Cette matinée est dédiée aux personnes, institutions et instances politiques communales et cantonales, acteurs du domaine de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, soit vous toutes et tous. Elle vous permettra de découvrir le quotidien d'une structure d'accueil dans les conditions réelles : son environnement, son fonctionnement, ses contraintes et ses difficultés.*

*Cet événement est organisé en partenariat entre l'Association fribourgeoise des directeurs/directrices et responsables d'institution de la petite enfance et la Fédération des crèches et garderies fribourgeoises, avec le soutien de la Direction de la santé et des affaires sociales de l'Etat de Fribourg.*

*Pour une question d'organisation, les personnes qui souhaitent participer à ces visites sont priées de s'inscrire et de choisir la crèche et l'horaire qui les intéressent. Je tiens quelques flyers à votre disposition et vous encourage à participer à cet événement ».*

M. **Gabriel Litzistorf**, conseiller communal, prend la parole.

#### **AESC**

*« La procédure d'enquête publique initiée au printemps se poursuit au niveau cantonal.*

*L'AESC a mandaté un bureau d'ingénieurs neutre pour assister la Commission des constructions (Coba). Ce bureau, spécialisé dans ce type de construction et expérimenté par ses nombreuses*

*interventions, aura pour mission de superviser les travaux techniques en collaboration avec les bureaux d'architectes, ainsi que de veiller au suivi des coûts pour garantir le respect des budgets approuvés.*

*Une fois le permis de construire obtenu sans opposition, les travaux débuteront au début de 2025 avec les opérations de terrassement, suivies des travaux de génie civil dans la seconde moitié de 2025, pour une finalisation prévue entre 2029 et 2030.*

*En fin d'année 2023, l'achat du terrain a été réalisé pour CHF 1.00 symbolique ».*

**CEFREN**

*« Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN), dont fait partie Belfaux va passer de 10 à 18 communes. Conformément à la demande des 8 nouvelles communes, une répartition des débits souscrits a été établie pour garantir un équilibre pour chacune d'entre elles et de s'acquitter de leurs taxes d'entrées.*

*De ce fait, de nouveaux statuts ont été édités et seront soumis à l'ensemble des communes pour être approuvés jusqu'à la fin de l'année 2024 pour entrer en vigueur le 1er janvier 2025. Un nouveau Comité de gestion sera formé par l'ensemble des communes avec une présidence interne du comité. Pour Belfaux, cette approbation se fera le 10 décembre 2024 ».*

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

### **3. Cabinet médical de la Gare de Belfaux SA, rapport final (information)**

La Présidente donne la parole à Mme **C. Grandjean** du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

*« Au nom du Groupe PS/Centre gauche-PCS/Vert-tes et Ouverture, nous tenons à remercier le Conseil communal pour son rapport. Nous remercions également les membres du groupe de travail qui ont mené à bien la réalisation de ce projet de cabinet médical. C'est d'une part un très bel ouvrage architectural qui a mis en valeur le bâtiment de l'ancienne gare. Il représente d'autre part un réel atout pour notre commune en offrant à la population l'accès aux prestations de trois, peut-être bientôt 4, médecins de proximité.*

*Il reste, cependant, quelques questions en suspens à la lecture du message.*

*Dans le dernier paragraphe il est écrit que le Conseil communal versera une contribution annuelle à la SA. Pourriez-vous nous indiquer quel est ce montant ? Et également nous indiquer quels sont les coûts de fonctionnement à couvrir ? ».*

M. **V. Schickel** réitère ses remerciements du Conseil communal envers les membres des groupes de travail qui ont œuvré de longues années pour la réalisation de ce projet.

Aux questions de Mme Grandjean, il répond qu'il n'y a pas de montant fixe. Cela dépendra des frais de fonctionnement (jetons de présences des membres du Conseil d'administration, frais bancaires et frais de gestion, telle que la prise de PV). Le montant s'élève à environ CHF 2'000.00.

M. **Y. Chablais**, du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole :

*« Existe-t-il un moyen pour la SA de facturer ses prestations ou d'augmenter la location afin de couvrir les frais engagés ?*

*Une indexation des loyers au renchérissement est-elle prévue ? ».*

M. **V. Schickel** lui répond que si les TPF devaient indexer le loyer, cette augmentation serait re-facturée aux médecins. Cependant, lors de la création de la SA, il a été décidé de ne pas faire de bénéfice sur cette location. Le loyer est dès lors facturé aux médecins au prix coûtant.

La parole n'est plus demandée la discussion est close.

#### **4. Bureau du Conseil général, élection d'une scrutatrice ou d'un scrutateur en remplacement de Mme G. Maertens**

La Présidente donne la parole à **V. Rebetez** du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Elle présente la candidature de Mme Linda Giunta.

*« Le Groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture a le plaisir de proposer Mme Linda Giunta comme scrutatrice.*

*Linda Giunta réside à Belfaux depuis décembre 2006, où elle a su s'intégrer pleinement dans la vie locale, tout en gardant un lien précieux avec ses origines italiennes. Naturalisée depuis 2020, elle incarne l'alliance des cultures et l'engagement envers sa communauté adoptive. Professionnellement, elle œuvre comme laborantine en biologie moléculaire au sein de SQTS à St. Aubin, un laboratoire de contrôle qualité alimentaire affilié au groupe Migros et partenaire de nombreux clients tiers. Grâce à son expertise rigoureuse, elle contribue chaque jour à assurer la sécurité et la qualité des denrées alimentaires, veillant ainsi à la confiance des consommateurs envers ce qu'ils consomment.*

*Linda partage sa vie avec son compagnon depuis plus de quatre ans et est l'heureuse maman de deux garçons, Luca, 19 ans, et Mirco, 15 ans. Elle consacre son temps libre à des loisirs qui la rapprochent de la nature et de ses proches : elle aime la marche, les promenades avec son chien, le paddle, et le ski, autant d'activités qui lui permettent de se ressourcer. Les moments passés en famille et entre amis sont particulièrement précieux pour elle. Grande passionnée de football, elle passe de nombreux week-ends au bord des terrains, soutenant avec ferveur les équipes locales, notamment celle où évolue son fils cadet.*

*Actuellement, Linda est membre active de la commission de naturalisation ainsi que de la commission économique. Elle a aussi servi sa commune en tant que conseillère communale de 2016 à 2021, contribuant ainsi à de nombreux projets et initiatives locales.*

*Nous vous remercions de bien vouloir élire Mme Giunta au poste de scrutatrice ».*

Il n'y a pas d'autre candidature.

##### **Résultat du vote**

Mme L. Giunta est élue par acclamation.

#### **5. Commission SCl, élection d'un.e membre issu.e de la Commission financière en remplacement de Mme M. Angéloz Burns**

La Présidente informe les conseillers généraux qu'en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Bureau du Conseil général a reçu un courrier de démission de la part de Mme M. Angéloz Burns, dans lequel elle remercie le Président et ses membres pour la très bonne collaboration dans le cadre des séances de travail. Nous remercions Muriel pour son engagement et devons procéder à son remplacement.

La Présidente donne la parole à **V. Rebetez** du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture.

Elle présente la candidature de Mme C. Grandjean.

*« Le Groupe PS, Centre Gauche PCS et Ouverture propose la candidature de Mme Christel Grandjean, actuelle membre du Conseil général et de la commission financière. Christel Grandjean est enseignante à l'école de Belfaux depuis plusieurs années. Elle a eu la chance de siéger trop brièvement aux commissions de l'économie et de l'aménagement et c'est avec plaisir que nous proposons Christel au système de contrôle interne en remplacement de Mme Angéloz Burns ».*

Il n'y a pas d'autre candidature.

##### **Résultat du vote**

Mme C. Grandjean est élue par acclamation.

## 6. Approbation de la modification des statuts de l'Association du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSHAL) (message 154)

La Présidente donne la parole à M. F. Simonis, Conseiller communal.

Il encourage le Conseil général à approuver ces modifications, soulignant que d'importants chantiers sont prévus dans les années à venir, notamment l'agrandissement du CO de Marly, la transformation du CO de Sarine Ouest, l'extension et la rénovation du CO de Pérolles, ainsi que la construction du CO de Givisiez.

La Présidente remercie M. Simonis et ouvre la discussion générale sur les deux propositions de modifications qui sont soumises. Elle informe le Conseil général que ces deux modifications feront l'objet de votes séparés.

Mme **V. Rebetez**, du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, prend la parole.

*« Le Groupe PS, Centre Gauche PCS et ouverture accueille favorablement la première modification. Cependant il accueille avec inquiétude le message 154 et refuse l'augmentation de la limite de l'endettement demandé, augmentation qui nous semble disproportionnée. D'ores et déjà, nous invitons l'association à prendre toutes les mesures utiles pour limiter absolument toutes les dépenses ».*

M. **Y. Chablais**, du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole.

*« L'évolution de la limite d'endettement depuis 2016 (il s'agit d'un triplement avec la nouvelle limite proposée) est extrêmement préoccupante. Cette augmentation dépasse largement la croissance démographique des communes membres ».*

La Présidente donne la parole à M. **T. Nydegger**, Président de la commission financière, pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la Commune de Belfaux.

### Rapport de la commission financière

*« La commission financière a pris connaissance de la demande de modification des statuts de COSHAL et l'augmentation de la limite d'endettement pour la construction et les rénovations des CO et a les remarques suivantes :*

- *Les limites d'endettement demandées sont très peu détaillées et ont*

*passé de 10 millions à 100 millions en 30 ans;*

- *Donner cette limite équivaut à donner un blanc-seing au comité sachant que le CO de Givisiez va coûter bien plus cher que budgété, ce qui amènera certainement une nouvelle limite d'endettement très prochainement ;*

*Sur la base des documents fournis et de l'état des finances communales, la commission financière prend acte du projet de modification de l'article 39 et propose au Conseil général de le refuser.*

*Pour la commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

### a) Vote sur la modification de l'article 16 des statuts, relatif à la composition du Comité de direction

La modification de l'article 16 des statuts est acceptée à l'unanimité.

### b) Vote sur la modification de l'article 39 des statuts, relatif à la limite d'endettement

La modification de l'article 39 des statuts est refusée à l'unanimité.

## 7. Rte d'Autafond, demande de crédit d'investissement complémentaire (message 155)

La Présidente donne la parole à M. G. Litzistorf, Conseiller communal, qui, à son tour, la transmet à M. **J. Boegli**, responsable technique. Ce dernier présente un diaporama PowerPoint, lequel est annexé au présent procès-verbal.

La présidente remercie M. J. Boegli et ouvre la discussion générale.

M. **G. Minisini** demande si le séparatif existait et s'il allait être complété sur la dernière partie de la rue. Si les maisons étaient aussi raccordées de manière séparative à ces canalisations ou si plus tard, il sera nécessaire d'effectuer des tranchées dans la route pour les brancher au séparatif.

M. **J. Boegli** lui répond qu'aujourd'hui nous n'avons pas toutes les informations des canalisations des parcelles privées. Certaines d'entre elles sont déjà raccordées en séparatif, d'autres non. Il est prévu de faire des attentes pour chaque parcelle. De ce fait la route ne sera pas rouverte. Des délais seront accordés aux propriétaires concernés pour effectuer les travaux.

M. **C. Thode** approuve ce projet, qu'il juge bien conçu et adapté aux besoins actuels et futurs des riverains. Cependant, il note que le projet ne permettra pas de réduire le trafic de transit. Il estime également que l'état de la route est encore satisfaisant et regrette qu'elle doive être démolie. Enfin, il observe que, encore une fois, une administration centrale impose l'application de standards qui sont peu, voire pas du tout, pertinents par rapport aux besoins réels des habitants de ces lieux au quotidien.

Mme **S. Berset** prend la parole.

*« En préambule, je vous informe que je suis membre de la commission des routes qui a parlé du projet de la demande complémentaire pour le réaménagement de la route d'Autafond mais que je n'ai pas pu participer à la séance pour raison d'hospitalisation de mon mari.*

*Je ne vous cache pas mon étonnement à prendre connaissance de cette demande de crédit ce soir.*

*J'aimerais rappeler que de nombreux investissements, moins onéreux, attendent depuis plusieurs années pour les enfants et les habitants de Belfaux, par exemple : le réaménagement de la place des terrains de basket et de foot vers l'école ainsi que les jeux, la rénovation de la salle communale et autres.*

*De plus, le Conseil communal a créé un groupe de travail pour inventorier tous les investissements nécessaires pour la commune et le travail est toujours en cours. Ce projet paraît incomplet, il y a beaucoup d'éléments pas réglés et visiblement beaucoup d'incertitudes encore, il n'est pas mûr selon la présentation complémentaire faite à l'instant.*

*Certes CHF 173.000.00 de subventions sont bonnes à prendre mais sur les CHF 3'700'000.00 à investir cela ne doit pas être prioritaire.*

*Est-ce que le Conseil communal a étudié la possibilité de créer uniquement le trottoir selon la décision du Conseil général avec le crédit voté en 2022 ?*

*A de nombreuses reprises, le Conseil général a émis le souhait que les investissements soient proposés et discutés lors des budgets ou des comptes. Or, ce soir, le Conseil communal nous propose tout à coup une demande de crédit de près de 3 millions pour un nouveau projet alors que le Conseil général a, je le répète, déjà voté un crédit de CHF 347'000.00 pour créer un trottoir à la route d'Autafond en octobre 2022. Je pose donc la question : s'agit-il d'un crédit additionnel tel que régi par l'article 33 de la loi sur les finances communales ? Un crédit additionnel complète un crédit d'engagement insuffisant ? Est-ce le cas ?*

*Le 30 mai 2023, le Conseil général a également voté un crédit d'étude de CHF 65'000.00 pour étudier la réduction de la vitesse dans différents endroits de notre commune, est-ce que l'étude demandée est terminée ?*

*Le Conseil général a déjà voté le crédit pour la création d'un trottoir à la Route d'Autafond, tout à coup on y ajoute une mise du réseau au 30 km heure, un remplacement de conduites.*

*J'aimerais que le Conseil communal informe clairement le Conseil général si cette demande de crédit est un crédit additionnel ? Est-ce que le Conseil communal a informé la commission financière qui doit donner son accord à la qualification de dépense liée préalablement à l'engagement voté ?*

*Les éclaircissements par rapport à la réalisation du projet et à la loi sur les finances communales paraissent indispensables avant de voter ce crédit.*

*Je propose de reporter ce projet à la séance de décembre afin que le Conseil communal puisse transmettre toutes les informations au Conseil général avant qu'il se prononce ».*

La Présidente relève que le Conseil général a pris note de la proposition de report de cet objet en décembre prochain.

Suite aux observations de Mme S. Berset, M. **C. Zbinden**, au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, demande une suspension de séance.

Avant d'accorder la suspension de séance, la Présidente donne la parole à Mme Grandjean, membre de la Commission financière, pour la lecture du rapport.

### **Rapport de la commission financière**

*« La commission financière a pris connaissance de la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la route d'Autafond. La demande de crédit complémentaire est de CHF TTC 2'630'000.00 CHF avec l'emprunt y relatif.*

*Sur la base de documents fournis et du montant élevé de la demande, la commission financière préconise un report afin d'obtenir de plus amples informations.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

Il est 20h51, la Présidente interrompt la séance.

Il est 20h56, la séance reprend.

La Présidente ouvre la discussion.

M. **C. Zbinden**, au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend la parole et informe le Conseil général que le groupe soutient la proposition de Mme S. Berset ainsi que l'avis de la Commission financière et demande que cet investissement soit reporté à une date ultérieure.

M. **C. Thode** précise que, pour le Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, « date ultérieure » signifie que le choix du moment pour présenter cet investissement au Conseil général appartient au Conseil communal.

La Présidente précise qu'il s'agit de regrouper les investissements lors de l'élaboration du budget.

Selon l'article 41, du règlement du Conseil général, la Présidente soumet au vote la proposition de report à une séance ultérieure.

### **Résultat du vote**

Le report de la demande de crédit d'investissement complémentaire pour la Rte d'Autafond est accepté à l'unanimité par 27 voix.

## **8. Rémunération des membres du Conseil communal et de ses commissions** *(message 156)*

La présidente prend la parole et évoque la difficulté rencontrée par le Bureau pour déterminer la meilleure façon d'aborder ce sujet. Le 28.10.2024, elle avait d'ailleurs proposé au Bureau de retirer ce point de l'ordre du jour. En effet, le traitement d'un dossier où les compétences du Conseil général et du Conseil communal s'entremêlent rend la tâche du Bureau complexe.

Elle souligne que la première ambiguïté du message concerne la Loi sur les communes. Il est clair que le Conseil général n'a pas la compétence de décider des rémunérations du Conseil communal. Pour vérifier la liste des compétences du Conseil général, Mme J. Berset invite les conseillers à se référer à l'Art. 10a de la Loi sur les communes.

Une deuxième ambiguïté réside dans le fait que les rémunérations évoquées dans le message du Conseil communal auraient dû être accompagnées d'un règlement de portée générale, ce qui n'a pas été fait. En revanche, le Conseil général a bien la compétence de se prononcer sur un tel règlement. La Présidente rappelle que cette question des rémunérations fait partie des 22 propositions que le Conseil général avait formulées et transmises au Conseil communal il y a un an. Elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une demande prioritaire à traiter avant les autres, mais bien d'une des propositions retenues par le Conseil communal.

Un consensus existe au sein du Bureau en faveur d'une amélioration des rémunérations, raison pour laquelle le Bureau a décidé de maintenir ce point à l'ordre du jour.

Toutefois, étant donné que le Conseil général ne peut pas se prononcer en l'absence d'un règlement de portée générale, la Présidente propose :

1. De reporter ce point afin de le retravailler et de le compléter.
2. Que le Bureau constitue un groupe de travail, une commission du Conseil général composée de 5 membres, pour élaborer un règlement de portée générale. Mme J. Berset souligne que le Bureau dispose des compétences nécessaires pour mener à bien cette mission.

Avant de soumettre ces deux points au vote du Conseil général, la Présidente ouvre la discussion.

M. **C. Thode** note que le message porte exclusivement sur les rémunérations des Conseillers communaux. Par conséquent, il ne comprend pas les propos de la Présidente et ne voit pas pourquoi, avec l'avis préalable de la Commission financière, le Conseil général ne pourrait pas se prononcer sur cet objet.

La Présidente lui rappelle l'obligation légale de lier le montant des rémunérations à un règlement de portée générale, insistant sur le fait qu'il s'agit d'une exigence légale.

Mme **S. Berset** précise à l'attention de M. Thode que le Bureau a décidé de retirer de l'ordre du jour le point relatif aux rémunérations des membres du Conseil général, lequel sera abordé lors d'une prochaine séance.

M. **N. Jobin** demande si, en cas d'approbation, le Conseil général prendrait une décision non conforme à la loi.

La Présidente lui confirme qu'une telle décision ne serait pas légale, car le Conseil général n'a pas la compétence requise pour agir ainsi.

M. **V. Schickel**, Syndic souligne que le Conseil communal s'est également interrogé sur la légalité de cette démarche. Cependant, étant donné que le montant dépasse le seuil de compétence du Conseil communal, fixé à CHF 40'000.00, celui-ci est tenu de soumettre ce point, accompagné d'un message, au vote du Conseil général. Il insiste sur le fait que le Conseil communal agit en réponse à la demande formulée par le Conseil général lors de la séance de travail de l'année dernière. Si ce point est approuvé, un montant sera alors inclus dans le budget qui sera présenté en décembre prochain. Il précise également que le service juridique du Service des communes a recommandé cette procédure. Pour davantage de précisions, il propose de donner la parole à M. Savoy, secrétaire communal, qui a préparé une présentation PowerPoint.

La Présidente est d'avis qu'il n'est pas judicieux de prendre connaissance de ces informations. Elle insiste sur le fait que le Bureau est d'avis de créer un groupe de travail pour proposer un règlement de portée générale.

A la demande de M. **L. Berset**, la Présidente annonce une interruption de séance de 5 minutes. Il est 21h07.

Il est 21h15, la Présidente annonce la reprise de la séance.

M. **C. Thode** fait remarquer que l'art. 10c de la Loi sur les communes mentionne que le Conseil général adopte les règlements de portée générale. Il ne voit dès lors pas où se trouve le problème. Il insiste également que le Conseil communal s'est renseigné auprès du Service des communes quant à la légalité. Il propose dès lors de traiter ce point.

La Présidente relève que l'augmentation des montants des rémunérations du Conseil communal qui doit être accompagné d'un règlement de portée générale qui règle la manière dont cet argent est distribué et réparti entre les membres du Conseil communal.

M. **D. Corpataux** insiste sur le fait que le règlement de portée générale concernant le Conseil communal doit être proposé par le Conseil communal. Il ne voit pas pourquoi ce serait au Conseil général d'en déterminer le contenu.

La Présidente ne voit pas de quel règlement de portée générale M. Corpataux veut parler. Elle insiste sur le fait que là il s'agit d'un règlement spécifique concernant les rémunérations du Conseil communal.

M. **D. Corpataux** insiste sur le fait que, comme la Présidente l'a dit précédemment, le Conseil communal a la compétence de décider de sa rémunération. Il ne saisit pas la raison pour laquelle le Conseil général devrait édicter un règlement de portée général concernant le Conseil communal alors qu'il en a déjà un. Celui-ci devrait simplement être mis à jour.

La Présidente relève que le Conseil général devrait pouvoir prendre connaissance de ce règlement de portée générale. Il n'a pas été joint au message. Le Conseil général doit voir s'il doit être adapté ou modifié. Elle ne sait pas de quand date ce règlement.

Mme **V. Rebetez**, au nom du Groupe PS, Centre Gauche – PCS et Ouverture, prend la parole.

*« Il est certain que la diminution du nombre de conseillers communaux de 9 à 7 a entraîné une augmentation de la charge de travail et que le travail de l'exécutif se complexifie énormément, mais en parallèle, qu'en est-il du nombre d'équivalents plein temps du personnel communal, de l'augmentation des exigences de leur compétence, de la complexité de leur tâche et simplement de l'augmentation de leur charge de travail ?*

*Actuellement, la commune fait régulièrement appel à des experts ou spécialistes afin de répondre aux exigences croissantes des dicastères et cette situation coûte très cher à notre commune. La situation financière de notre commune nous oblige à réfléchir sur chaque dépense et à chercher des solutions pragmatiques. Dès lors, nous sommes d'avis qu'une réflexion plus globale doit être menée.*

*Nous sommes convaincus qu'un conseiller communal ne peut plus être un simple milicien et ceci a pour conséquence que nous ne devons plus parler d'indemnisation, mais de rémunération avec de la prévoyance professionnelle. Or dans son message, le Conseil communal mélange ces deux modèles, parlant parfois d'indemnité, parfois de rémunération. D'ailleurs, il justifie le montant d'indemnisation souhaité sur la base du système de rémunération de l'Etat de Fribourg.*

*S'agissant de cette référence à l'échelle de traitement choisie par le Conseil communal, le Conseil communal oublie de se référer au système complet et complexe de la classification des fonctions. Or, la classification des fonctions de l'Etat fait l'objet d'analyses sérieuses menées par Evalfri, qui se base sur le niveau d'études requis pour le poste, de toutes les contraintes liées au poste, du niveau de responsabilité, etc. Dans les classes de références proposées dans son message, le CC ne nous donne aucune indication quant à la justification du choix des niveaux de classe. Pour illustrer mon propos, j'aimerais rappeler que la classe 23, une classe au-dessous de la classe plancher proposée par le Conseil communal (cl. 24), correspond à la classe d'un juriste. La classe 28, proposée pour la syndiculture, correspond à la classe d'un médecin.*

*Ainsi, beaucoup de questions se posent : pourquoi de telle différence dans la classification, est-ce que la classification a été établie en fonction du système Evalfri, est-ce qu'un avis a été demandé au SPO ou au la Préfecture ?*

*Notre groupe a également été surpris de la comparaison de notre Conseil communal avec leurs homologues de communes de plus de 10'000 habitants. Notre commune grandit, mais heureusement, nous n'avons pas encore la charge d'autant de personnes. Le Groupe PS, centre gauche PCS et ouverture est d'avis qu'il faut revoir le système de rémunération du Conseil communal, mais une telle réflexion ne peut pas se faire l'économie de l'élaboration d'un règlement discuté et décidé par le législatif.*

*D'autre part, au niveau juridique, un grand flou réside quant à la rémunération des Conseil communal. L'actuelle loi sur les communes donne au Conseil communal, la responsabilité de régler sa propre rémunération, ce qu'a fait notre Conseil communal lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre avec un délai d'entrée en vigueur fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2025, entraînant une potentielle augmentation des charges de CHF 67'000.00/an. Mais Le Conseil général ne peut intervenir qu'au moment du budget, autrement dit, en décembre. La nouvelle loi sur les communes, elle, devrait prévoir qu'il reviendra au législatif de régler le statut et la rémunération du Conseil communal, mais celle-ci n'est pas encore votée et le flou réside. Une autre ambiguïté réside dans la référence à la classification des fonctions de l'Etat : la rémunération des fonctions deviendrait alors une charge liée, mais sans compétence législative, ce qui n'est pas possible juridiquement.*

*A côté de ces aspects, une autre question se pose, est-ce qu'une augmentation de l'indemnisation de nos conseillers communaux permettra un transfert d'une partie du travail des employés communaux au Conseil communal et une diminution du recours à des experts ou spécialistes externes ?*

*Par souci de transparence, nous demandons le détail des séances et de la répartition des mandats et des fonctions dans chaque mandat, ainsi qu'une évaluation des heures de travail, pour chaque dicastère même si nous avons bien conscience que les heures effectuées dépendent en partie des compétences, de la disponibilité et de l'expérience de chacun.*

*Pour ces raisons, notre groupe demande la création d'une commission issue du Conseil général et une réflexion en profondeur du système à choisir pour la rémunération de notre Conseil communal, avec pour objectif, une entrée en vigueur pour la prochaine législature. Nous sommes convaincus qu'une solution réfléchie, transparente, approfondie permettra de moderniser notre structure, d'encourager de futurs conseillers communaux et de faire vivre notre système démocratique.*

*Ainsi, vous l'aurez compris, nous demandons d'une part de bien vouloir reporter cet objet et d'autre part, nous formulons ici la proposition de mettre sur pied une commission du Conseil Général pour élaborer un projet en vue de la prochaine législature ».*

**M. L. Berset**, au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend la parole.

*« Le Groupe Le Centre Belfaux Futuro accueille favorablement le message 156 du Conseil communal.*

*Il s'agit d'une réponse pragmatique et rapide à la demande formulée par le Conseil général lors de la séance du 31 octobre 2023.*

*Revaloriser les fonctions des exécutifs communaux est, de notre point de vue, primordial afin d'attirer des personnes compétentes dans ces postes indispensables au bon fonctionnement d'une commune. Notre exécutif communal avec le soutien de l'administration présente un message complet.*

*En effet, celui-ci couvre non seulement le besoin d'augmentation de la rémunération, mais décrit aussi clairement la charge de travail de chacun des postes de l'exécutif.*

*Cette question est étudiée, en ce moment même, par de nombreuses communes sans qu'il y ait d'avancée significative. Il a donc fallu rédiger une proposition en partant d'une page blanche. La commune de Belfaux a l'opportunité de faire figure de pionnier et le message présenté pourrait servir de modèle à d'autres communes.*

*Nous proposons l'amendement suivant :*

*Soit que le financement de la LPP soit inclus dans le projet afin d'améliorer l'attractivité de cette fonction, notamment pour les personnes exerçant une activité salariée.*

*Nous vous invitons donc à soutenir ce message afin de renforcer l'intérêt de la population à s'engager pour l'exécutif dès la prochaine législature ».*

Mme **S. Berset** prend la parole. Elle rappelle que tous les conseillers généraux sont unanimes à vouloir augmenter les rémunérations du Conseil communal. Toutefois, elle s'interroge sur la manière dont les conseillers généraux peuvent voter sur ce sujet sans connaître les implications et les modalités de mise en œuvre. Les classes salariales de l'État proposées concernent des juristes et des personnes très qualifiées. Elle souligne que dès qu'il y a des classes de l'État impliquées, cela entraîne des charges associées. Par conséquent, toute charge liée doit être régie par un règlement. Elle ne comprend pas pourquoi le Conseil général devrait agir dans la précipitation alors que ce projet n'est pas encore abouti. Elle incite les membres du Conseil général à accepter le report et à constituer cette commission en lui fixant un délai bref pour rendre son rapport. Elle souligne qu'il est important de ne pas agir dans la précipitation.

M. **C. Thode** a bien entendu l'argumentaire de Mme S. Berset. Si ce point est reporté, il demande quel est le délai de mise en application des nouvelles rémunérations.

La Présidente lui répond qu'il est difficile de lui donner un délai. Mais la mise en œuvre devrait être pour la prochaine législature.

M. **T. Nydegger** précise que si ce point est accepté, il sera intégré dans le budget qui sera présenté en décembre. S'il est refusé, il sera retiré du budget ce qui aura un impact sur le budget 2025.

M. **C. Thode** fait référence aux commentaires de M. le Syndic, qui a mentionné que le Conseil communal s'est appuyé sur les informations du Service des communes pour agir dans la légalité. Il demande si la Commission financière a prévu un message concernant ce point.

La Présidente lui répond que le message du Conseil communal ne remplace pas le règlement de portée générale.

Mme **S. Berset** souligne qu'il est essentiel d'obtenir un avis juridique complémentaire de la Préfecture et du Service du Personnel de l'État de Fribourg.

La Présidente clôt la discussion générale et donne la parole au Président de la Commission financière, **M. T. Nydegger**, pour la lecture de son rapport. Il précise que le rapport est basé sur les chiffres qui ressortent sur les documents fournis.

### **Rapport de la commission financière**

*« La commission financière a pris connaissance de la demande de modification des rémunérations des membres du Conseil communal et de ses commissions. Le budget supplémentaire annuel sera d'environ CHF 67'000.00. Ce montant permettra de rendre les postes plus attractifs et pourra être supporté par la Commune.*

*Sur la base des documents fournis et de l'état des finances communales, la commission financière prend acte du projet de modification des rémunérations et propose au Conseil général de l'accepter.*

*Pour la Commission financière, Thierry Nydegger, Président, Chantal Barras, secrétaire ».*

M. **C. Zbinden** demande une nouvelle suspension de séance de 5 min.

La Présidente suspend la séance à 21h37.

La séance reprend à 21h43.

### **Votes**

La Présidente prend la parole et soumet au vote du Conseil général le report du point.

#### **Le report est refusé par :**

12 oui

15 non

La Présidente soumet au vote du Conseil général le projet de rémunération du Conseil communal tel que présenté.

#### **Le projet est accepté par :**

15 oui

0 non

12 abstentions

## **9. Propositions**

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le Conseil communal a répondu partiellement à la proposition no 7 des membres du Conseil général.

Le Conseil général prend acte de cette réponse partielle.

La Présidente donne la parole à M. V. Schickel. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une réponse intermédiaire. La réponse finale sera donnée lorsque tous les points auront été traités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **10. Questions**

La Présidente communique que les membres du Conseil général ont reçu, avec la convocation à la séance de ce jour, différentes questions.

**Question no 8, déposée par Mme Marianne Aebischer du Groupe Le Centre Belfaux -Futuro – Commission de la Jeunesse et Commission économique, pourquoi n'ont-elles pas encore siégé ?**

**Réponse :**

Le Conseil communal a nommé, dans sa séance du 6 juillet 2021, les membres des diverses commissions communales, dont celles et ceux de la Commission de la Jeunesse et de la Commission économique, pour la législature 2021 – 2026.

Le retour des informations auprès du conseiller communal responsable du dicastère a d'une part pris un certain temps et d'autre part les objectifs et le cahier des charges desdites commissions n'avaient pas été définis.

Le conseiller communal responsable du dicastère a souhaité que le Conseil communal définisse les objectifs et le cahier des charges des commissions concernées, ce qui en définitive ne fut pas possible.

Les points mentionnés plus haut ont entraîné la question posée par Mme Aebischer au nom du Groupe le Centre Belfaux-Futuro et lesdites commissions dès leur première séance en automne 2022 se sont attachées tout d'abord à réfléchir à leurs objectifs.

Cette réponse avait été communiquée lors de la séance du Conseil général du 28 mai dernier. Mme M. Aebischer étant absente à cette occasion, elle est donc présentée aujourd'hui.

Mme M. Aebischer ne peut pas répondre à cette question étant donné qu'elle occupe le poste de Conseillère communal. Elle laisse le soin à M. C. Zbinden d'y répondre.

M. **C. Zbinden**, au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend acte de cette réponse, bien que le délai de cette réponse est long, la question ayant été déposée le 24 mai 2022.

**Question no 9, déposée par M. Y. Chablais du Mouvement Arc-en-Ciel – Affaire de l'ancien boursier, où en est le dossier ?**

**Réponse :**

**Volet Pénal**

Il y a 2 volets pénaux à cette affaire :

- Concernant l'ancien boursier M. Wider, le tribunal fédéral a confirmé en juin 2023 la peine de sept ans et demi de prison. Ce point est maintenant clos et les séquestres des biens de M. Wider ont été levés afin qu'une partie de l'argent de la vente puisse revenir à la commune.
- Le ministère public a ouvert une nouvelle enquête pénale envers d'autres personnes externes à la commune. La commission financière tout comme le Conseil communal sont tenus informés de la situation. Cependant, cette enquête étant en cours, nous ne pouvons communiquer davantage pour le moment.

**Volet Civil**

De l'avis de notre avocat, Maître Overney, il est judicieux d'attendre la fin de l'enquête pénale afin de connaître les potentielles responsabilités pénales de ces derniers. Le nécessaire a cependant été fait afin de ne pas dépasser les délais de prescription concernant d'éventuelles prétentions civiles.

**Recettes et Charges**

Le montant encaissé à ce jour par la Commune s'élève à CHF 814'797.84 (cf. tableau récapitulatif ci-dessous, selon comptabilité).

|                                                          |     |           |
|----------------------------------------------------------|-----|-----------|
| Solde bloqué sur le compte CH94 0076 8300 1473 3070      | CHF | 6'801.05  |
| Solde bloqué sur le compte<br>CH93 0076 8300 1469 9160 7 | CHF | 974.45    |
| Solde bloqué sur le compte<br>CH71 0076 8300 1489 5780 5 | CHF | 49'231.30 |

|                                                                                                                                                                              |            |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------------|
| Solde bloqué sur le compte<br>CH71 0076 8250 1217 5750 4 BCF (titulaire : Flavia Sou-<br>to Dos Santos Wider)                                                                | CHF        | 37'000.00         |
| Solde bloqué sur le compte CH20 8015 9000 0160 76285<br>de CHF 953.43 Raiffeisen                                                                                             | CHF        | 953.43            |
| Solde bloqué sur la carte no 5399-7671-5978-9959 de<br>Corner Banca SA                                                                                                       | CHF        | 12.75             |
| Solde bloqué sur la carte no 5307 7233 0283 1124 de<br>Swiss Bankers                                                                                                         | CHF        | 1'071.01          |
| Solde bloqué sur le compte Corner Banca SA - Carte<br>4950-3401-6800-5660                                                                                                    | CHF        | 3'521.85          |
| Produit de la vente de CHF 22'000 du véhicule Audi Q3<br>2.0                                                                                                                 | CHF        | 22'000.00         |
| Produit de la vente de CHF 20'748 du véhicule Audi Q2                                                                                                                        | CHF        | 20'748.00         |
| Produit de la vente de 5 montres Rolex et Tissot + 5 sacs<br>à main de marques Louis Vuitton et Chanel + 1 paire<br>d'escarpins Louis Vuitton                                | CHF        | 21'054.05         |
| Produit de réalisation, à concurrence d'un montant de<br>CHF 319'000 au maximum de l'immeuble no 3523-6 (ap-<br>partement de Villars-sur-Glâne)                              | CHF        | 319'900.00        |
| Solde de produit de la vente de l'immeuble EGRID<br>CH91945 71049 42 sis sur la commune de Matran (DO<br>164'000 - 164'002), après remboursement du crédit hypo-<br>thécaire | CHF        | 80'000.00         |
| Indemnité de La Mobilière                                                                                                                                                    | CHF        | 200'000.00        |
| Remboursement impôt commune de Villars-sur-Glâne                                                                                                                             | CHF        | 6'459.25          |
| Remboursement impôt cantonal et IFD                                                                                                                                          | CHF        | 45'070.70         |
| <b>TOTAL</b>                                                                                                                                                                 | <b>CHF</b> | <b>814'797.84</b> |

Les montants suivants sont en cours de réalisation :

|                                                                                                        |     |            |                                                                                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit de réalisation des titres<br>bloqués sur le compte                                             | R\$ | 111'500.00 | Le Président du TPE a diligenté<br>une commission rogatoire auprès<br>des<br>autorités brésiliennes le<br>15.12.2023 |
| Produit de la réalisation des<br>parts bloquées du fonds<br>d'investissement<br>n°75781097143000000001 | R\$ | 84'830.03  | Le Président du TPE a diligenté<br>une commission rogatoire auprès<br>des autorités brésiliennes le<br>15.12.2023    |

|                                                                                                             |     |           |                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Produit de réalisation de l'immeuble Urbana 17 en Espagne                                                   |     |           | Le Président du TPE a diligenté une commission rogatoire auprès des autorités espagnoles le 19.12.2023                                  |
| Produit de réalisation de l'immeuble sis à Bairro Das Laranjeiras                                           |     |           | Le Président du TPE a diligenté une commission rogatoire auprès des autorités espagnoles le 19.12.2023                                  |
| Solde bloqué sur le compte n° CH52 0076 821 5 5254 9660 7 auprès de la BCF                                  | CHF | 3'097.20  | Le montant total de CHF 53449.65 fait l'objet d'une poursuite en cours.<br>Le montant devrait être versé à la Commune en septembre 2024 |
| Part sociale, n° sociétaire 15608, au nom de Patrick WIDER, bloquée auprès de la Raiffeisen Fribourg-Ouest  | CHF | 200.00    |                                                                                                                                         |
| Argent liquide séquestré le 12 septembre 2019                                                               | CHF | 152.45    |                                                                                                                                         |
| Part successorale revenant à Patrick WIDER dans le cadre du partage successoral de feu son père Erich WIDER | CHF | 50'000.00 |                                                                                                                                         |

Au 15 septembre 2024, la commune a dépensé environ 396'000.- de frais divers (cellule d'accompagnement, frais d'avocat, frais de justice, avis de droit, etc.).

**Le montant net récupéré est donc pour le moment d'environ 426'000.-.**

M. Y. Chablais a pris connaissance avec satisfaction de cette réponse.

**Question no 16, déposée par Mme V. Rebetez du Groupe PS, Centre gauche PCS et Ouverture – Récentes découvertes archéologiques à Belfaux, pourquoi le Conseil communal n'a pas informé la population de ces découvertes ?**

**Réponse :**

Le service archéologique est de la compétence cantonale. La commune n'a pas été informée officiellement de ces découvertes.

La Présidente donne la parole à Mme V. Rebetez.

*"Je vous remercie pour la réponse fournie à ma question concernant les fouilles archéologiques réalisées à proximité de la Laiterie. Cependant, non, cette réponse n'est pas entièrement satisfaisante. Même en l'absence d'information initiale, le Conseil communal aurait pu s'informer activement dès qu'il a eu connaissance des fouilles et prendre des mesures pour en informer la population. Il aurait été possible d'utiliser des canaux de communication tels que le flash communal, le site Internet de la commune, ou même un affichage pour valoriser temporairement cette découverte.*

*Une telle démarche proactive aurait permis aux citoyens et citoyennes de se sentir inclus.es et informé.e.s des événements concernant notre patrimoine local. J'invite donc le Conseil communal à utiliser les canaux existants de façon proactive afin d'assurer une meilleure communication en cas de futurs événements de ce type ».*

Etant donné que Mme A. Felder est excusée, la Présidente informe le Conseil général que la réponse à la question 17 ne sera pas abordée.

**Nouvelle question**

La Présidente donne la parole à M. C. Grandjean.

*« Ma proposition concernant une modification du règlement des routes afin que les promoteurs participent au coût indépendamment du type de route a été acceptée par le Conseil Général le 7*

*mars 2023. Conformément au délai d'une année, j'ai reçu une réponse le 5 mars 2024 m'informant que cette modification serait mise en œuvre.*

*Aujourd'hui, j'aimerais savoir si cette adaptation a effectivement été réalisée.*

*Dans le cas contraire, pourriez-vous nous indiquer dans quel délai elle sera finalisée ? Car plus on attend, plus le risque augmente de se retrouver dans une situation problématique telle qu'on a déjà vécu où les promoteurs ne participent pas aux frais de construction des trottoirs ».*

La Présidente donne la parole à M. **A. Bise**.

Il se réfère au message no 148 concernant la demande de crédit d'investissement pour la revitalisation de la Sonnaz et la création d'un parc urbain de la Sonnaz, et souhaite connaître l'état d'avancement du projet.

M. **D. Frieden** lui répond que ce projet s'inscrit dans le cadre du projet d'agglomération. Il précise que la proposition initiale reposait sur une étude réalisée il y a plusieurs années. Avant d'entamer la mise en œuvre, le Conseil communal a jugé essentiel de consulter les autorités compétentes pour vérifier si des évolutions réglementaires pouvaient influencer le déroulement du projet. Des échanges ont donc eu lieu avec la section des lacs et cours d'eau du Service de l'environnement, et plusieurs constats ont été faits, amenant le Conseil communal à envisager des ajustements au projet tout en respectant les principes approuvés par le Conseil général.

Il ajoute que le projet « Ma forêt ma famille » sera implanté sur une parcelle située à l'extrémité du vallon de la Sonnaz, un secteur initialement prévu dans le projet de revitalisation. Étant donné que les objectifs de ce projet rejoignent ceux du projet approuvé par le Conseil général, il n'a pas été jugé nécessaire de revenir sur ce point.

En résumé, des réflexions sont encore en cours pour évaluer notamment la possibilité d'obtenir des subventions supplémentaires en lien avec une adaptation du projet. Le Conseil général sera tenu informé dès que de nouvelles informations seront disponibles. Ce qui est certain, toutefois, c'est que le délai de réalisation du projet sera prolongé.

M. **A. Bise** est satisfait de la réponse.

M. **T. Nydegger** fait référence à l'intervention de M. Frieden. Il rappelle qu'il y a un an, le Conseil général a approuvé cet investissement de façon quelque peu « précipitée ». Un an plus tard, de nouvelles réflexions sont en cours. À l'époque, le Conseil général avait dû voter rapidement afin de garantir l'obtention de la subvention. Il se demande si ce procédé signifie que l'on vote des investissements dans le but d'obtenir des subventions, sans qu'aucune avancée concrète ne soit faite un an après, et si l'on recherche maintenant d'autres subventions. Il s'interroge également sur la validité de la subvention initialement prévue.

M. **D. Frieden** lui répond que le délai imposé au Conseil général était dû au fait que ce projet s'inscrivait dans le cadre du projet d'agglomération, qui prévoit des dates butoirs spécifiques à respecter. Il ajoute qu'une échéance est également prévue pour le début des travaux, et que le projet reste dans les délais pour cette seconde date butoir. La subvention liée au projet d'agglomération reste assurée. Toutefois, en adaptant le projet selon les recommandations de la section des Lacs et cours d'eau, il pourrait être possible d'obtenir une subvention supplémentaire. Cet aspect fait partie des réflexions menées par le Conseil communal pour la mise en œuvre du projet, mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle les travaux n'ont pas encore commencé. Il s'agissait également de valider un projet élaboré sur la base d'une étude qui, avec le temps, méritait d'être actualisée pour intégrer de nouvelles perspectives.

La Présidente remercie M. D. Frieden pour ces explications et donne la parole à M. **A. Bise**.

Il demande si ce projet sera à nouveau présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général. Il rappelle qu'il était intervenu lors de la séance du 19 décembre 2023 au sujet des coûts d'entretien de tels aménagements, qui n'étaient pas mentionnés dans le message no 148. Ce projet avait été accepté avec 22 voix pour et 5 abstentions. Il souligne que si le projet est modifié, des informations complémentaires devraient être présentées lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. **D. Frieden** lui répond que le Conseil communal n'envisage pas de proposer un nouveau message, sauf si les ajustements s'avéraient nécessaires sur le plan financier. Le Conseil communal espère maintenir les coûts dans l'enveloppe approuvée par le Conseil général et s'engage à tenir les membres informés de l'évolution et de l'avancement du projet.

La Présidente clôt cette discussion et donne la parole à Mme **S. Spaeni**.

Elle demande où en est la rédaction du règlement de police. Elle remarque que de plus en plus de véhicules se garent sur le parking du cimetière, y compris des véhicules sans plaques.

M. **G. Litzistorf** lui répond qu'il a été transmis au Service des communes, et le Conseil communal attend actuellement son préavis.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **11. Fusion : comment approcher une ou des communes voisines : arguments pour redémarrer par M. Jean-Daniel Wicht, député, ancien Syndic et conseiller communal de Givisiez, durant 17 ans**

La Présidente prend la parole et souligne que dans les points importants issus de la réflexion du Conseil général d'il y a une année, figuraient les collaborations et fusions des communes. C'est pourquoi le Bureau a souhaité inviter une personnalité avec une solide expérience du fonctionnement communal et les fusions.

La Présidente donne la parole à M. **J-D. Wicht**.

*« Je vous remercie pour votre invitation et j'espère répondre à votre attente par rapport à la mission que m'a donnée votre présidente du Conseil Général.*

*A plusieurs reprises j'ai travaillé pour votre commune. Il y a fort longtemps dans le cadre de mon travail de conducteur de travaux dans une entreprise de génie civil. J'ai mené entre autres la réalisation du giratoire au centre du village, mais aussi l'aménagement de la route d'Autafond et encore un collecteur en face du Château du Bois.*

*Des contacts très intéressants avec vos autorités politiques de l'époque, alors que j'étais conseiller communal de Givisiez. Je connais donc un peu votre commune.*

*A l'époque comme aujourd'hui votre commune était politisée, contrairement à celle de Givisiez dont les conseillères et conseillers communaux ont été élus tacitement avec des scores dignes des plus grandes dictatures. Ce qui faisait dire à certains de vos concitoyens, avec humour, que nous étions une joyeuse équipe de contemporains !*

*Néanmoins, j'ai acquis mon expérience politique à Givisiez et j'ai essayé, par-dessus tout, de défendre les intérêts de mes concitoyens et des citoyens que j'ai eu la chance de représenter durant :*

- 17 ans à de Givisiez dont 2 ans Syndic
- 6 mois à Rossens (avec Solange) à la demande du Préfet
- 2 ans à Corserey (également avec Solange) à la demande du Préfet

*Lorsqu'elle m'a contacté, Madame la Présidente m'a demandé de parler de mon expérience en matière de fusions et de donner quelques pistes sur la manière de lancer un tel projet !*

**1<sup>ère</sup> question ENSEMBLE – PLUS FORT ?** *Si vous êtes convaincu du oui cela devient une affirmation. Si cela peut devenir votre devise, si vous en êtes convaincu alors vous pourrez démarrer un projet !*

**2<sup>ème</sup> question pourquoi vouloir fusionner ?** *1<sup>ère</sup> question de mes garçons à table lorsque j'ai parlé d'un projet de fusion. Pourquoi veux-tu fusionner la commune. Ça va bien comme cela !*

**Pour réussir une fusion, il faut être convaincu et il faut convaincre le citoyen ! De loin la mission la plus délicate et la plus difficile !**

**En 3 volets** *je vais tenter de répondre à la demande de Madame la Présidente ainsi qu'aux 2 questions que je viens d'évoquer et aux vôtres à la fin de mon intervention* **1) Mes expériences de fusions 2) Une analyse de la situation des communes environnantes 3) Comment lancer au mieux un processus de fusion.**

### **Expériences de fusions**

- Givisiez – Corminboeuf – Granges-Paccot 2x (conseillers communaux peu impliqués)

- 2C2G (conseillers communaux très impliqués, projet le plus abouti) → mais intervention devant CC Granges-Paccot !!! **Consultation publique Granges-Paccot NON !!!**
- Rossens (Commune de Gibloux) – Fusion en cours - Difficulté « au départ » avec commission financière ! Analyse financière pas correcte de celle-ci – Baisse des impôts une année avant la fusion ! Arrivés avec mes autres collègues en pleine préparation du projet, nous avons réussi à convaincre les citoyens ! **Nous étions neutres !**
- Corserey (Commune de Prez) Le Conseil provisoire, **nous étions aussi neutres**, par l'intermédiaire des Syndics propose une fusion à 3 **Noréaz partagé** en raison de problèmes du passé (non politique), querelles de clocher – Réussite du projet Syndics convaincus, la grande majorité des conseillers et le travail très constructif des 3 conseils a porté ses fruits et a amené des visions et des projets concrets.

## Analyse de la situation

Vous avez de manière informelle tâté le terrain auprès de 6 communes, au début de l'année !

| Communes        | Habitants     | Communes                                                             | Habitants    | Communes          | Habitants     |
|-----------------|---------------|----------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|---------------|
| Belfaux         | 3406          | Belfaux                                                              | 3406         | Fribourg          | 38365         |
| Givisiez        | 3183          | Givisiez                                                             | 3183         | Villars-sur-Glâne | 12000         |
| Corminboeuf     | 2893          | Corminboeuf                                                          | 2893         | Marly             | 8000          |
| Misery-Courtion | 2368          | <b>Total</b>                                                         | <b>9'500</b> | Guin              | 7500          |
| Grolley         | 1800          | <div>Granges-Paccot? - 3'900</div> <div>Total = plus de 13'000</div> |              | <b>Total</b>      | <b>66'000</b> |
| La-Sonnaz       | 1381          |                                                                      |              |                   |               |
| <b>Total</b>    | <b>15'000</b> |                                                                      |              |                   |               |

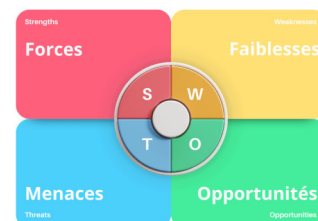
Elles n'ont pas montré un intérêt à une fusion mais préféraient intensifier les collaborations.

## Fausse bonne idée ?

- ✓ Associations de communes / collaborations intercommunales → augmentent le travail administratif, le travail des conseillers communaux par le nombre de séances externes
- ✓ Ces collaborations ponctuelles ou avec des associations de communes deviennent des dépenses liées !!! Cela diminue encore la marge de manœuvre de la commune
- ✓ Tous les services au sein d'une même commune = +productif ! → pour cela = fusion
- ✓ Au lieu de créer une association de communes, la question à se poser : peut-on sous-traiter certaines prestations (Exemple balayage Corminboeuf, Givisiez, Belfaux et Granges-Paccot ou analyse demandes permis de construire ou déneigement « pas de neige = pas de frais ! »).
- ✓ Sans fusion, pour une commune de votre taille, la sous-traitance est à mon sens intéressante.
- ✓ Envisager une fusion actuellement : mon analyse comment procéder !

## Comment lancer un processus de fusion

- ✓ En débattre au sein du Conseil dans une séance au vert !
- ✓ Dans le cas de Belfaux, intégrer des membres du Conseil général.
- ✓ Intégrer également des membres qui ne sont pas favorable à une fusion. Cela crée le débat, car il ne faut pas cacher sous le tapis les éléments négatifs. Au contraire il faut le souligner et trouver les arguments qui contrebalancent les points négatifs !
- ✓ 1<sup>ère</sup> question : pourquoi vouloir fusionner ?
- ✓ 2<sup>e</sup> question : avec qui et pourquoi ?
- ✓ Analyser sa situation, comparer avec ses voisins, montrer ce que l'on peut apporter aux autres !
- ✓ Par exemple une analyse SWOT → Forces / Faiblesses / Menaces / Opportunités (CO)
- ✓ Quel pourrait-être le(s) projet(s) qui motive(nt) la fusion ?



- ✓ Arguments pour – Arguments contre – Comment diminuer l'impact des arguments contre ?
- ✓ Pour cette première partie → prendre un modérateur neutre pour conduire les débats
- ✓ Comment aborder ensuite les partenaires potentiels ! Syndics à Syndics ? Cela dépend !
- ✓ Probablement d'abord un à un ! Présenter l'idée avec 3 gros points positifs pour une fusion.
- ✓ Si réponses favorables, organiser une rencontre avec les conseils communaux respectifs et présenter l'analyse effectuée.
- ✓ Il faut un moteur dans la fusion. Attention de ne pas brusquer, mettre du doigté ! **Ne pas être la tirelire qui attend que le quatre sous tombe dedans !**
- ✓ Demander ensuite une réponse officielle (favorable ou non) des conseils respectifs à l'étude d'un projet de fusion.
- ✓ Lancer le projet de faisabilité et prendre avec la population ! Ateliers participatifs
- ✓ Ne pas sous-estimer les querelles de clocher, les cicatrices éventuelles du passé !
- ✓ Faut-il se faire coacher ? Oui et non ! Importance du coach.
- ✓ Un financier type BDO ? Non ! Vécu : le financier ne voit que les chiffres, il ne voit que des points positifs, n'a pas forcément conscience des effets secondaires d'une fusion !
- ✓ Quid du personnel, des clubs, des sociétés faut-il aussi les fusionner ? Dans les fusions passées, il y avait encore les pompiers ! Des équipes solidaires et influentes.
- ✓ Les points qui suscitent les débats à ne pas sous-estimer :
  - Taux d'impôts (ex. Rossens)
  - Nom de la future commune (Misey-Courtion ?) **Tiguelet** dans le cas de la fusion à 3 que j'ai évoquée ?
  - Fortune / dette de la commune (panier de la mariée) → exemple maison avec 4 habitants

## Conclusion

- ✓ Signaux verts = travail, travail, travail
- ✓ Puis établissement d'une convention de fusion
- ✓ Site Internet, séances d'info → **la communication avec les citoyens essentielle**
- ✓ La votation populaire, le suspense final !
- ✓ Après la fête de la fusion = constat, une partie des conseillers baissent les bras, ils ne seront plus de la partie !
- ✓ Et pourtant un travail intensif les attend pour préparer la fusion !
- ✓ Les élections = formalité
- ✓ La grosse divergence : qui doit préparer l'organisation de la nouvelle commune, l'adaptation des règlements. Les conseillers en exercice avant la fusion officielle ou ceux qui viennent d'être élus ?
- ✓ Ma réponse est claire → les conseillers en exercice doivent assurer au minimum la transition du fonctionnement, sans friction de la nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier qui suit l'élection ! Il y a du job !!!

J'espère vous avoir apporté l'éclairage que vous attendiez et surtout qu'après mon intervention vous garderez intacte votre volonté d'étudier un projet de fusion !

La Présidente remercie M. J-D. Wicht et ouvre la discussion. Ne voyant aucune demande de prise de parole, elle propose de poursuivre les échanges lors de l'apéritif.

La Présidente clôt cette discussion.

## 12. Divers

La Présidente donne la parole à M. **A. Bise**.

« En tant que Conseiller général, j'ai l'obligation et le devoir d'informer le conseil communal du retour de citoyennes et citoyens mécontents de la gestion des déchets encombrants. En effet, pendant plusieurs mois, la population Belfagienne a été dans le flou total au niveau de la nature des

*objets encombrants. J'estime qu'il n'est pas admissible de la part de la commune et de son personnel administratif de donner des ordres au personnel de la déchetterie sans organisation, sans préparation, sans programme et sans information. Ce n'est pas une attitude acceptable de prendre la population en otage pour redimensionner la façon de traiter une distribution des déchets encombrants. Aux récalcitrants, « le guide Memo déchets 2024 » était distribué alors qu'il était en contradiction avec les ordres donnés sur place pour une soi-disant nouvelle dénomination des déchets encombrants.*

*Après coup, j'ai appris le désarroi des personnes utilisant notre déchetterie avec toutes ces contradictions quand celles-ci amènent leurs déchets encombrants, je cite «vos déchets vont dans des sacs d'un volume de 60 litres, bouteilles de plus de 5 litres, etc. »*

*A quoi sert d'éditer un « MEMO déchets 2024 » quand on outrepassé les règles inscrites dans ce MEMO ?*

*Heureusement, après quelques mois de flottement, le Conseil communal est revenu en arrière pour appliquer le guide Mémo déchets.*

*Malgré cela, tout n'est pas rentré dans l'ordre. Je vous donne un exemple : une bouteille plastique d'un volume supérieur à 2 litres va dans la benne à déchets, alors qu'une corbeille à linge d'une dimension 50x35x20 cm et une grosse bâche, tous deux en plastique, doivent aller dans un sac de 35 litres. Par contre, des petits rayonnages en bois de 30x30 cm sont acceptés sans histoire. Il y a deux poids deux mesures !!!*

*Il serait opportun de définir ce qu'est un déchet encombrant. A savoir : préciser son volume, sa forme, son poids et sa nature. Cela éviterait des incompréhensions et réactions négatives de la part de nos citoyennes et citoyens. Il ne faut pas l'oublier, ceux-ci payent des impôts et des taxes.*

*J'espère une saine réaction du Conseil communal pour informer nos citoyennes et citoyens sur une méthode claire de la gestion des déchets encombrants ».*

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

La séance est levée à 22h39.

La Présidente

La Secrétaire

Josiane Berset

Véronique Christan

Annexe : présentation PowerPoint concernant la demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la route d'Autafond





# Demande de crédit complémentaire pour le réaménagement de la route d'Autafond

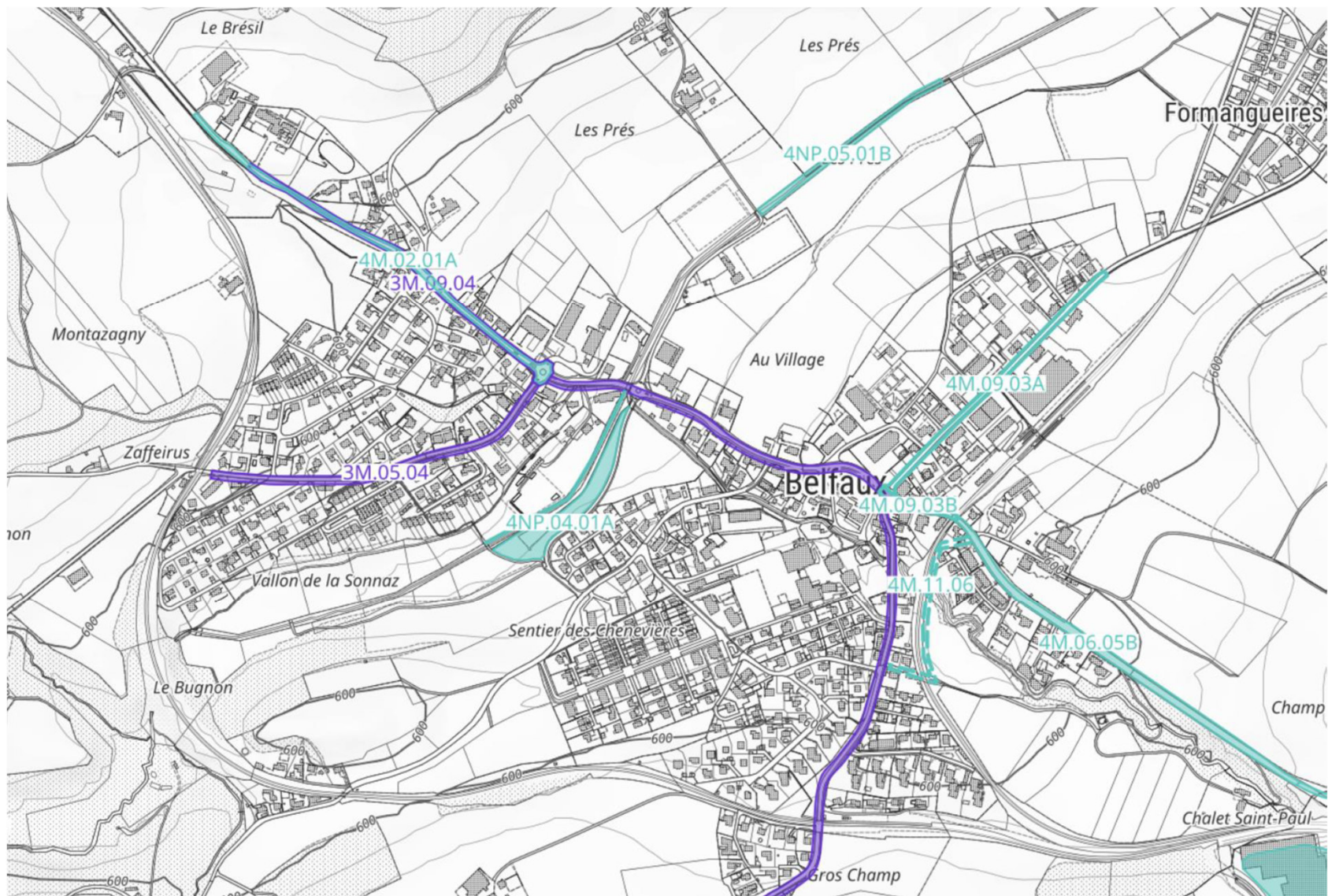
---

Message du Conseil communal au Conseil  
général N° 155

Centre paroissial, 29 octobre 2024

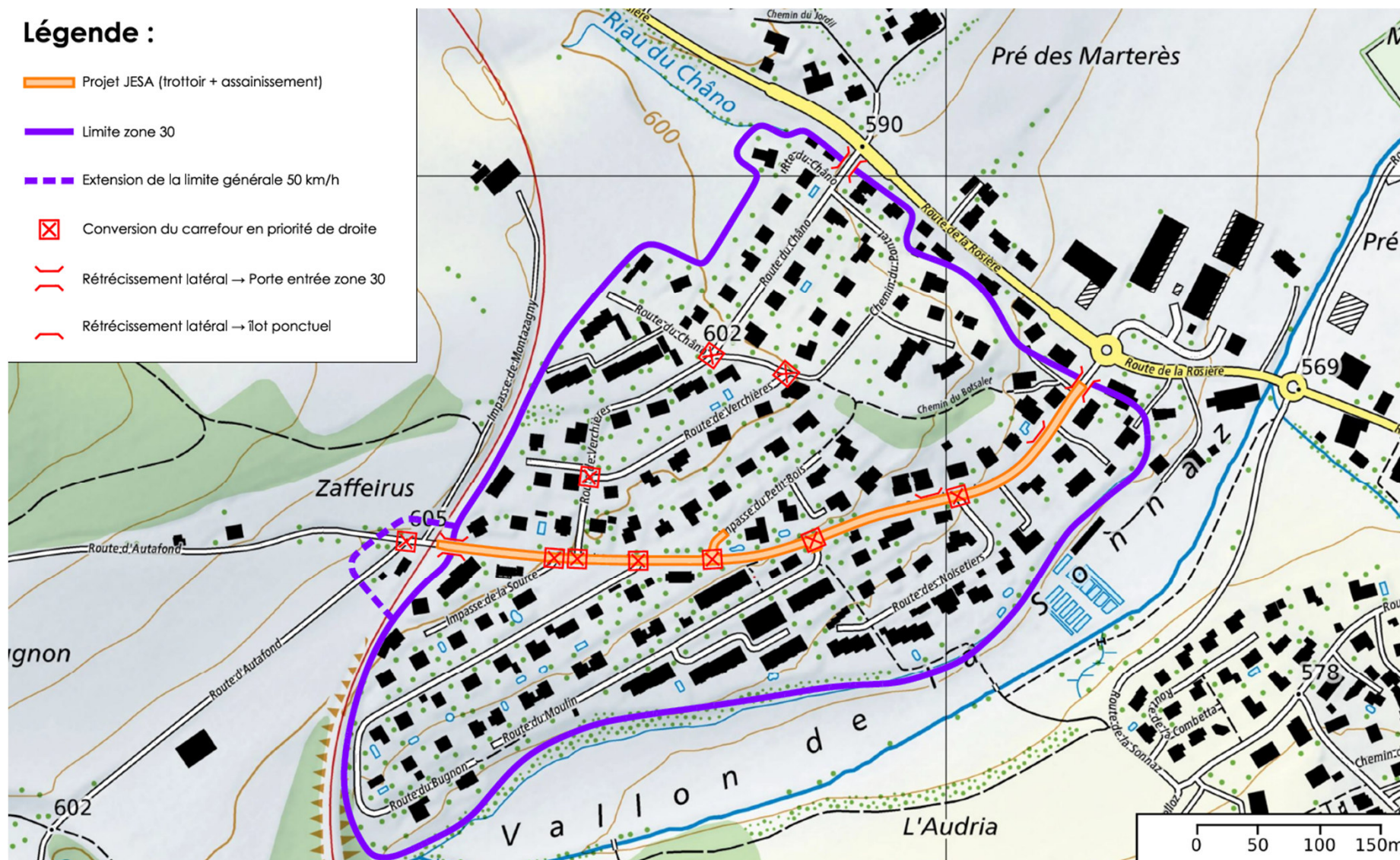
# Contexte et historique

- Première demande de crédit approuvée le 18 octobre 2022 (CHF 347'000.00)
- Études de zones 30 km/h en 2023
- Subvention de CHF 173'500 du PA3, si les travaux commencent avant fin 2025



## Légende :

-  Projet JESA (trottoir + assainissement)
-  Limite zone 30
-  Extension de la limite générale 50 km/h
-  Conversion du carrefour en priorité de droite
-  Rétrécissement latéral → Porte entrée zone 30
-  Rétrécissement latéral → îlot ponctuel



## Zone 30 km/h ou limitation 30 km/h

- Demande de la commission des routes pour une limitation 30 km/h
- Dérogation à limitation de vitesse que pour les routes affectées à la circulation générale
- Rte d'Autafond est une route de liaison locale
- Mesure constructive pour faire respecter le V85

# Avantage zone 30 km/h

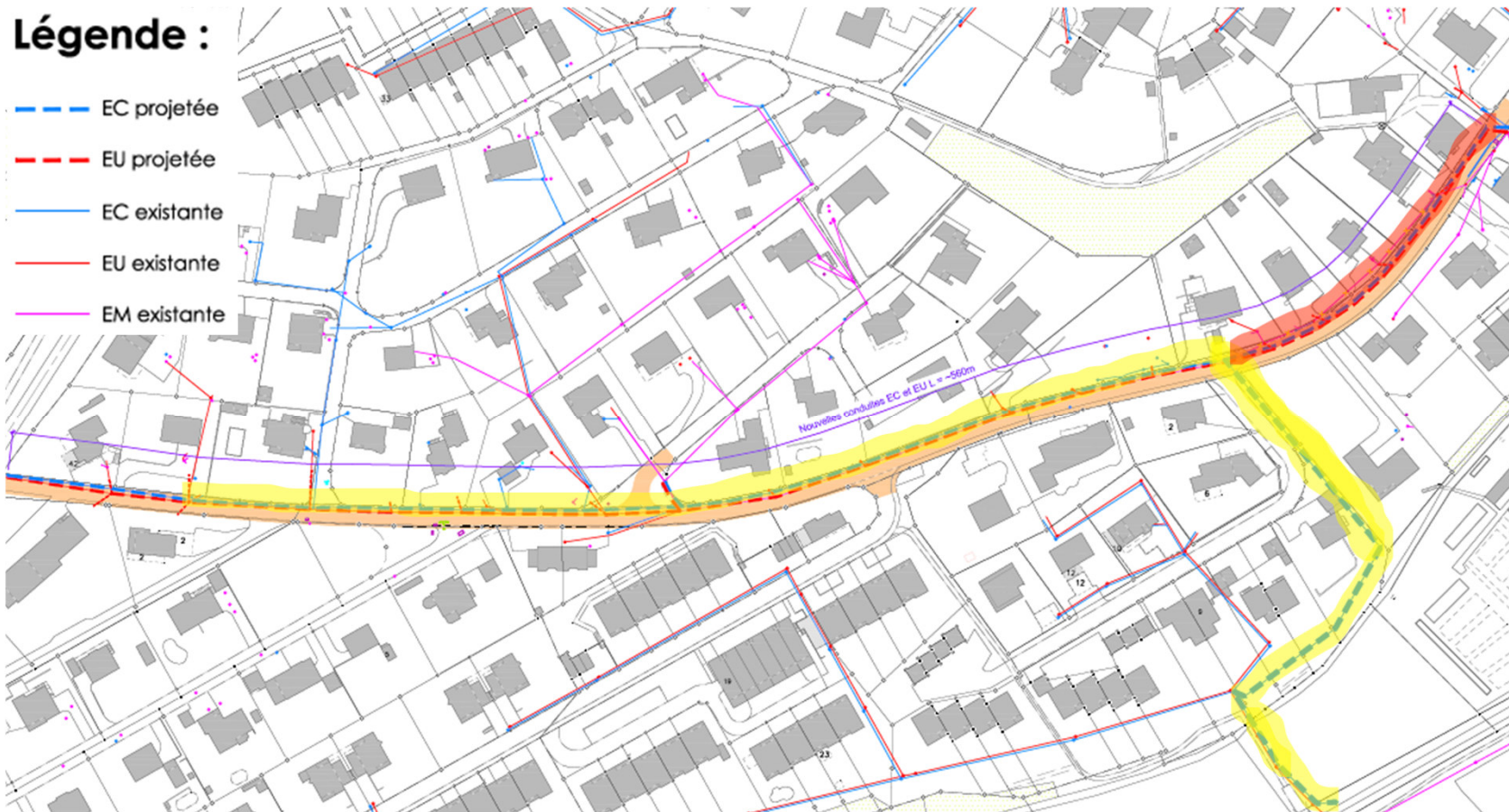
- Sécurité renforcée pour les piétons et les cyclistes
- Réduction des nuisances sonores
- Moins de pollution
- Réduction des coûts de maintenance sur le long terme
- Visibilité améliorée aux sorties des parcelles privées

# Etat de la route





# Etat des canalisations





Belfaux Autafond  
332 331  
matiere synthetique PVC 200



03.09.24

CL1: 10,3m

Belfaux Autafond  
214 2201  
matiere synthetique PVC 200



05.09.24

CL1: 2,0m

Belfaux Autafond  
1481.1 1481.2  
matiere synthetique PVC 200



03.09.24

CL1: 16,1m

Belfaux Autafond  
214 2201  
matiere synthetique PVC 200



05.09.24

CL1: 1,2m

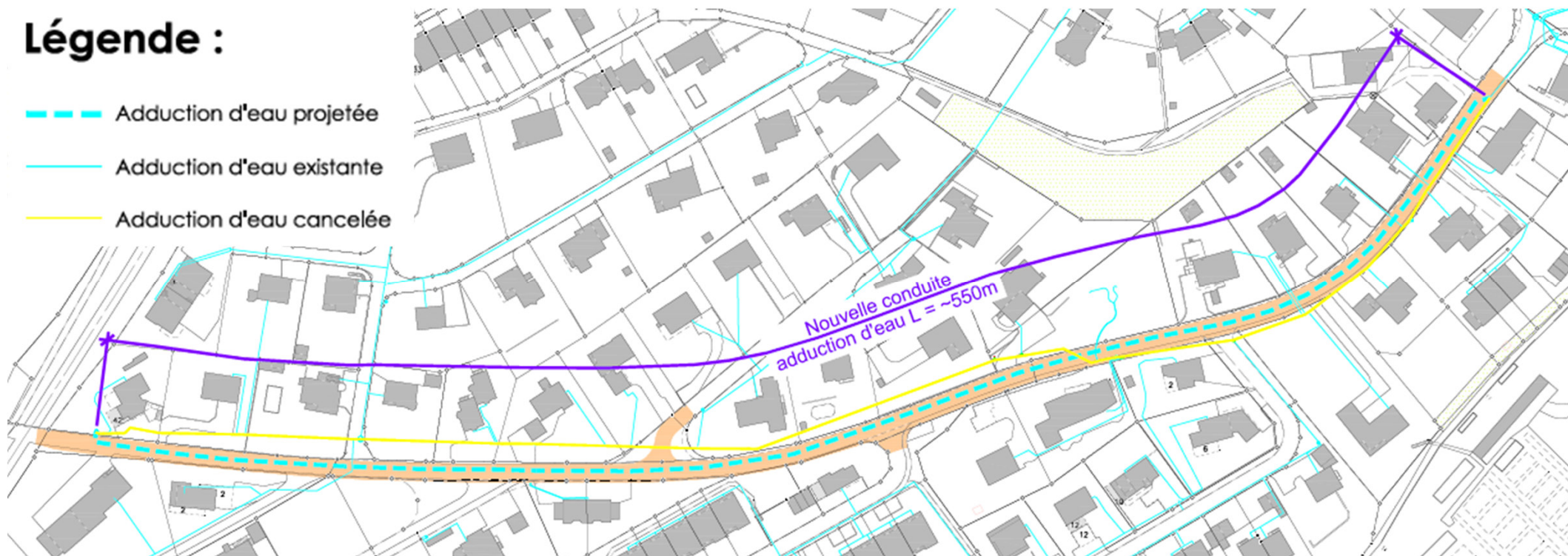
# Réfection des canalisations

- Collecteurs EC sous dimensionnés
- Collecteurs EU en mauvais état
- Avantage du séparatif

# Adduction d'eau potable

## Légende :

- Adduction d'eau projetée
- Adduction d'eau existante
- Adduction d'eau annulée



# Aspects financiers

- Participations des promoteurs CHF 93'000
- Subvention du PA 3 CHF 173'500
- Divers et imprévus de 20%
- Conduites et canalisations autofinancées
- Indicateurs financiers des investissements sont faibles

**MERCI POUR VOTRE  
ATTENTION !**

---